



***Faillites et dynamiques bancaires en République Démocratique du Congo, De 2015
A 2025. Analyse économique, rôle organisationnel et les contraintes du secteur bancaire***

**P-Petry MUSENGA KAMALENGA¹, Trigon NGWANDA BONGWANDE ², Jonathan TSHIABENDA
KABUNDI³.**

1. Licencié en économie UNIKIN, Apprenant en DEA Sciences de Gestion Bancaire , microfinance et assurance, UNIKIN, Kinshasa, République Démocratique du Congo.

2. Licencié en économie UNIKIN, Apprenant en sciences de gestion IFAGE DAKAR, Kinshasa, République Démocratique du Congo.

3. Licencié en économie UCC, Apprenant en DEA Sciences de gestion Bancaire, microfinance et assurance, UNIKIN, Kinshasa, République Démocratique du Congo.

Résumé: Le secteur bancaire joue un rôle central dans l'économie par l'intermédiation financière et la création monétaire. Cette fonction l'expose toutefois à des risques divers, liés à la transformation des échéances, à l'asymétrie d'information, au crédit, à la liquidité et à la confiance des déposants. La RDC est directement concernée par ces vulnérabilités. Entre 2015 et 2025, le secteur bancaire congolais s'est transformé sous l'effet du renforcement prudentiel, de l'augmentation du capital réglementaire, de la restructuration des établissements et de l'expansion des dépôts et du crédit. Toutefois, la liquidation de la BIAC, les difficultés de certains établissements et la forte dollarisation montrent que la croissance bancaire ne garantit pas nécessairement la stabilité. Cet article analyse la faillite et les dynamiques bancaires en RDC sous trois angles : économique, organisationnel et prudentiel. Il met en évidence le rôle de la gouvernance, de la qualité du portefeuille crédit, de la liquidité, de l'information financière et de la protection des déposants. La solidité et prévention des faillites bancaires dépendent moins de l'existence formelle des normes prudentielles que de leur application effective et de la capacité des institutions à maîtriser les risques.

Mots-clés : faillite bancaire, dynamique bancaire, risque de crédit, liquidité, solvabilité, gouvernance bancaire, dollarisation, protection des déposants, RDC, Banque Centrale du Congo.

Abstract: The banking sector plays a central role in the economy through financial intermediation and money creation. However, this function exposes it to various risks associated with maturity transformation,

information asymmetry, credit, liquidity, and depositor confidence. The Democratic Republic of the Congo (DRC) is directly affected by these vulnerabilities.

Between 2015 and 2025, the Congolese banking sector underwent significant changes as a result of strengthened prudential regulation, increased regulatory capital requirements, the restructuring of banking institutions, and the expansion of deposits and credit. However, the liquidation of BIAC, the difficulties experienced by certain institutions, and the high level of dollarization demonstrate that banking sector growth does not necessarily guarantee stability.

This article analyzes bank failures and banking dynamics in the DRC from three perspectives: economic, organizational, and prudential. It highlights the role of governance, credit portfolio quality, liquidity, financial information, and depositor protection. The soundness of the banking system and the prevention of bank failures depend less on the formal existence of prudential standards than on their effective implementation and the ability of financial institutions to manage risks.

Keywords: bank failure, banking dynamics, credit risk, liquidity, solvency, bank governance, dollarization, depositor protection, Democratic Republic of the Congo (DRC), Central Bank of the Congo.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.22262244>

1. Introduction

Le secteur bancaire joue un rôle central dans l'économie à travers la collecte de l'épargne, l'octroi du crédit, la gestion des paiements et la transmission de la politique monétaire. Cette fonction essentielle crée toutefois une vulnérabilité particulière entre autre la défaillance d'une banque, qui peut produire des effets économiques dépassant largement ses propres activités. Les crises bancaires montrent ainsi que la stabilité financière dépend autant de la solidité des établissements que de la qualité de leur gouvernance et de leur supervision (Laeven & Valencia, 2008).

La crise financière de Subprime et la faillite de Silicon Valley Bank en 2023, ont confirmé que même les systèmes bancaires fortement réglementés restent exposés aux risques de liquidité, de crédit et de perte de confiance. En RDC, cette problématique est particulièrement importante. Depuis 2015, le secteur bancaire connaît un renforcement du dispositif prudentiel, notamment à travers l'augmentation des exigences de capital et l'amélioration de la supervision (BCC, 2016).

Cependant, l'expérience de la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC) montre que la réglementation ne suffit pas à elle seule à prévenir les difficultés bancaires. La BCC (2017) relevait notamment des insuffisances dans la qualité de l'information financière et la comptabilisation de certaines opérations et provisions. Cette

situation soulève donc une question fondamentale : comment expliquer la persistance des vulnérabilités bancaires malgré le renforcement du cadre prudentiel ?

Parallèlement, le secteur bancaire congolais s'est développé. À fin 2024, il comptait 15 banques commerciales et, en août 2025, environ 90 % des dépôts étaient libellés en devises, tandis que les crédits bruts atteignaient 9,7087 milliards de dollars (BCC, 2025). Cette expansion pose toutefois la question de savoir si la croissance des dépôts et du crédit s'accompagne réellement d'une amélioration de la stabilité financière. L'hypothèse défendue est que la dynamique bancaire congolaise demeure marquée par des fragilités liées à la qualité du crédit, à la liquidité en devises, à la gouvernance, à la concentration du marché, à la dollarisation et à la protection des déposants.

L'étude vise ainsi à analyser les mécanismes de faillite et les contraintes du secteur bancaire, tout en identifiant les principaux facteurs économiques, financiers, organisationnels et prudentiels qui expliquent sa dynamique entre 2015 et 2025. Deux questions structurent l'analyse:

- ✓ *Quels sont les mécanismes institutionnels de traitement et de protection des déposants en cas de défaillance bancaire en RDC ?*
- ✓ *Quels facteurs expliquent la dynamique du secteur bancaire congolais entre 2015 et 2025 ?*

2. Revue de la littérature

2.1. Cadre théorique de l'étude

2.1.1. Faillite bancaire : une notion multidimensionnelle

La faillite bancaire ne peut être appréhendée comme une simple incapacité à honorer les engagements. Elle résulte généralement d'un processus de détérioration financière pouvant associer l'insuffisance de capital social, dégradation du portefeuille de crédit, problèmes de liquidité, mauvaise gouvernance et perte de confiance. Laeven et Valencia (2008) montrent d'ailleurs que les crises bancaires systémiques combinent souvent des signes importants de détresse financière et des interventions publiques destinées à contenir leurs effets.

Il convient surtout de distinguer d'une part la liquidité et d'autre part la solvabilité dans le secteur bancaire. Le risque de liquidité apparaît lorsqu'une banque ne dispose pas de ressources immédiatement disponibles pour faire face à ses engagements exigibles, alors même que ses actifs peuvent conserver une valeur économique suffisante. À l'inverse, l'insolvabilité correspond à une détérioration plus profonde de la structure patrimoniale, lorsque la valeur des actifs devient insuffisante pour couvrir les engagements. Cette distinction est fondamentale dans l'analyse des faillites bancaires, car une crise de liquidité peut devenir une crise de solvabilité lorsque les actifs doivent être cédés rapidement à perte.

Le modèle de Diamond et Dybvig (1983) montre ainsi que la transformation des dépôts en actifs moins liquides rend les banques intrinsèquement vulnérables aux retraits massifs et aux paniques bancaires. Dans le contexte congolais, cette distinction permet de mieux comprendre les trajectoires de défaillance bancaire, notamment le cas de la BIAC, où les difficultés financières et institutionnelles ont progressivement conduit à l'intervention du régulateur. La faillite doit dès lors être considérée comme l'aboutissement d'un processus de fragilisation plutôt que comme un événement isolé.

2.1.2. Asymétrie d'information dans le secteur bancaire

L'activité bancaire est structurellement confrontée à l'asymétrie d'information. L'emprunteur dispose généralement d'informations plus précises que la banque sur sa situation financière, ses projets et sa capacité réelle de remboursement. Cette asymétrie génère notamment des problèmes de sélection adverse avant l'octroi du crédit et d'aléa moral après son octroi. Dans cette perspective, Diamond (1984) considère la banque comme un intermédiaire spécialisé dans le suivi des emprunteurs et la production d'information, ce qui permet de réduire les coûts liés aux imperfections informationnelles. La qualité du système d'information, du contrôle interne et du suivi du portefeuille de crédit devient ainsi une composante essentielle de la stabilité bancaire.

Une faiblesse de ces mécanismes peut conduire à une mauvaise évaluation du risque, à l'accumulation de créances non performantes et, à terme, à une détérioration de la solvabilité. Le problème bancaire est donc simultanément financier, informationnel et organisationnel. Cette approche est particulièrement pertinente pour la RDC, où les difficultés observées dans certains établissements montrent que l'existence de normes

prudentielles ne garantit pas nécessairement la qualité de l'information produite ni l'efficacité des mécanismes internes de contrôle.

2.1.3. Intermédiation financière et la transformation des maturités

La fonction fondamentale de la banque consiste à transformer des ressources, généralement liquides et à court terme, en emplois plus longs et moins liquides. Cette transformation permet de financer l'investissement et la croissance économique, mais crée simultanément un risque de liquidité. Diamond et Dybvig (1983) montrent que cette transformation est au cœur de la vulnérabilité bancaire : lorsque les déposants anticipent une difficulté et cherchent simultanément à récupérer leurs fonds, les retraits peuvent devenir auto-réalisateurs et provoquer une crise bancaire.

La confiance constitue ainsi une variable déterminante dans le secteur bancaire. Une banque peut disposer d'actifs de qualité tout en étant confrontée à une crise si elle ne peut répondre rapidement à une demande exceptionnelle de liquidité. Dans cette perspective, la stabilité bancaire dépend non seulement de la solvabilité, mais également de la capacité à maintenir une liquidité suffisante dont actifs liquides/ total actifs doit être supérieur ou égale à 20% pour faire face aux retraits immédiats et de plus ou égale à 100% pour les actifs liquides sur passifs à court terme pour une couverture à court terme et liquidity coverage ratio (LCR) pour une résilience à un stress de 30 jours.

2.1.4. Gouvernance bancaire

La gouvernance constitue une autre dimension essentielle de la stabilité bancaire, ce n'est pas à tout le monde que la gestion d'une Banque peut être donnée. Elle concerne la répartition des responsabilités entre actionnaires, conseil d'administration, dirigeants, fonctions de contrôle, auditeurs et autorités de supervision, mais surtout l'atteinte des objectifs mensuels, trimestriels, semestriels et annuels de l'institution bancaire. Une gouvernance défailante peut favoriser la prise de risques excessive, la concentration des engagements, les conflits d'intérêts et la production d'informations financières insuffisamment fiables. Le Comité de Bâle souligne à cet égard que la gouvernance des banques doit permettre une supervision efficace par le conseil d'administration, une gestion appropriée des risques et des systèmes de contrôle interne robustes (Basel Committee on Banking Supervision, 2015).

Le cas de la BIAC illustre l'importance de cette dimension dans le contexte congolais. Les rapports de supervision de la BCC font état, au cours de la période de difficultés de l'établissement, de problèmes relatifs à la qualité de l'information financière et à la comptabilisation de certaines opérations et provisions. La question de la faillite bancaire apparaît dès lors indissociable de celle de la qualité de la gouvernance et du contrôle organisationnel.

2.2. Cadre empirique de l'étude

Les études empiriques consacrées aux crises bancaires montrent qu'elles résultent rarement d'un facteur unique. Elles apparaissent généralement à la suite de l'interaction entre ralentissement économique, expansion excessive du crédit, détérioration de la qualité des actifs, insuffisance de capital, fragilités institutionnelles et faiblesse de la supervision. La base de données de Laeven et Valencia (2008), consacrée aux crises bancaires systémiques, met notamment en évidence l'importance des politiques de résolution, de recapitalisation et de soutien du secteur financier dans la limitation de leurs coûts économiques.

Les travaux ultérieurs de Laeven et Valencia confirment également que les crises bancaires peuvent générer des pertes importantes en matière de production et de finances publiques, ce qui justifie l'existence de dispositifs de prévention, de résolution et de protection financière (Laeven & Valencia, 2018). Dans les économies émergentes, ces vulnérabilités peuvent être renforcées par la faible profondeur des marchés financiers, l'asymétrie d'information, la concentration des activités bancaires et la dépendance à l'égard des devises étrangères. Ces facteurs limitent les capacités d'absorption des chocs et compliquent la gestion de la liquidité et du risque de change.

Le cas de la RDC présente, à cet égard, une caractéristique particulièrement importante : la forte dollarisation du système bancaire. Une proportion élevée des dépôts et des crédits étant libellée en devises, les banques sont exposées à des contraintes spécifiques de gestion de la liquidité en dollars et aux variations de la disponibilité des devises. La dollarisation peut réduire le risque de change pour les agents dont les revenus sont eux-mêmes en dollars, mais elle peut aussi limiter la marge de manœuvre de la politique monétaire nationale et accroître la sensibilité du système financier aux chocs externes.

3.Méthodologie de la recherche

La présente étude adopte une approche quantitative à visée descriptive et analytique, complétée par une approche historique et institutionnelle. Ce choix méthodologique se justifie par la nature de la problématique, qui consiste à analyser simultanément l'évolution du secteur bancaire, les épisodes de défaillance et les contraintes susceptibles d'affecter sa stabilité. La période d'étude couvre 2015 à 2025. Elle permet d'apprécier les transformations du secteur bancaire congolais dans un contexte marqué par le renforcement du dispositif prudentiel, les fluctuations des cours des matières premières, la pandémie de COVID-19 et les évolutions récentes de l'environnement financier international.

L'approche historique permet de replacer les principales réformes et les épisodes de difficultés bancaires dans leur chronologie, tandis que l'approche institutionnelle examine le rôle de la BCC dans la réglementation, la supervision et la stabilité du système financier. La collecte des données repose principalement sur une technique documentaire, à partir des rapports annuels de la BCC, des rapports de supervision des intermédiaires financiers, des rapports de stabilité financière, des textes réglementaires ainsi que des statistiques monétaires et financières disponibles. Ces sources institutionnelles sont complétées par la littérature scientifique consacrée aux crises bancaires, à la gouvernance, à l'intermédiation financière et aux mécanismes de protection des déposants.

4.Présentation et analyse du secteur bancaire congolais

4.1. Transformation du secteur bancaire congolais

La période 2015-2025 constitue une phase importante de transformation du système bancaire congolais. Elle est caractérisée par le renforcement progressif de la réglementation prudentielle, l'augmentation des exigences de capital, la restructuration de certains établissements et l'expansion de l'activité d'intermédiation. Au début de la période, le secteur demeurerait marqué par une faible profondeur financière, une forte dollarisation et une concentration importante des activités bancaires. La BCC soulignait déjà, dans son rapport de supervision 2015-2016, la nécessité de renforcer la surveillance des risques, la qualité des actifs et l'adaptation du cadre prudentiel aux standards internationaux (BCC, 2016).

En 2018, le secteur comptait 17 banques commerciales, dont cinq sous contrôle national et douze sous contrôle étranger (BCC, 2018). Cette structure témoigne de l'ouverture du marché congolais aux groupes bancaires régionaux et internationaux. Cette présence peut favoriser l'apport de capitaux, de technologies et de compétences managériales, mais elle implique également que certaines décisions stratégiques dépendent de groupes dont les centres de décision se situent hors de la RDC.

4.2. Faillites bancaires congolaises

L'analyse de la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC) nous a permis de comprendre deux éléments sur la dernière faillite congolaise, sans oublier de mentionner que l'Afriland Bank reste toujours sous-comité d'administration (commissaire à la résolution selon la loi) des Autorité de la BCC.

- ❖ *Retrait massif : Causer par la fragilité de confiance des déposants suite au rumeurs sur les négociations qui s'opéraient lors des retraits entre les agents Bancaires et les déposants volontaire. Cela confirmant que dans un secteur fragile, la panique bancaire reste un risque endogène (cf Allen et Gale, 2007) cité par (Randy Kambana et Gael Ngongo Makelele) ; la concentration du portefeuille de crédit de la BIAC reste aussi un élément qui a renforcé l'incapacité de cette institution de répondre sur ses obligations quant à la conversion de la liquidité qu'à sa solvabilité envers ses différents partenaires.*
- ❖ *Décalage institutionnel : la BCC avait annoncé l'intégration des normes de liquidité (LCR, NSFR) dont LCR est actuellement supérieur ou égale à 100%, pour une résilience à un stress de 30 jours et Net Stable Funding Ratio $\geq 100\%$ pour un financement stable à long terme*

4.2.1. Normes prudentielles

Le dispositif prudentiel congolais vise principalement à préserver la liquidité, la solvabilité et la capacité des banques à absorber les pertes. Il repose notamment sur des exigences relatives aux fonds propres, à la couverture des risques, à la liquidité et à la concentration des engagements. L'Instruction n°14 de la BCC a notamment renforcé les exigences de capital minimum applicables aux établissements bancaires. Cette politique répond à un principe classique de la réglementation prudentielle : un niveau suffisant de

fonds propres améliore la capacité d'une banque à absorber les pertes et réduit la probabilité que celles-ci soient supportées par les déposants ou, indirectement, par les finances publiques (BCBS, 2017).

Il sied de signaler que la capitalisation ne constitue pas une garantie absolue de stabilité. Des fonds propres élevés ne peuvent compenser durablement une mauvaise gouvernance, une gestion insuffisante du risque de crédit, une forte concentration des engagements ou une information financière défaillante. Comme le souligne le Comité de Bâle (BCBS, 2015), la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle interne constituent des composantes essentielles de la solidité bancaire.

4.2.2. Asymétrie de l'information, facteur de fragilité

L'asymétrie d'information constitue une source structurelle de vulnérabilité bancaire. Elle intervient dans trois relations essentielles : banque-emprunteur, déposant-banque et régulateur-banque. Dans la relation banque-emprunteur, l'établissement de crédit ne dispose pas d'une information parfaite sur la situation financière et les intentions futures du client. Cette imperfection peut entraîner des phénomènes de sélection adverse et d'aléa moral (Stiglitz & Weiss, 1981). Dans la relation déposant-banque, les clients disposent également d'une information limitée sur la qualité réelle des actifs et la solvabilité de leur établissement, il s'agit d'une réalité pour certaines banques en RDC où les rapports annuels des certaines banques sont presque inexistantes.

Dans la relation entre le régulateur et la banque, l'efficacité de la supervision dépend de la fiabilité de l'information communiquée par l'établissement au travers les différents rapports au public et au régulateur. Une faiblesse des systèmes comptables ou de contrôle interne peut donc retarder l'identification d'une situation de détresse. Le cas de la BIAC illustre cette problématique. Dans son rapport de supervision de 2017, la BCC faisait état de difficultés relatives à la comptabilisation de certaines opérations, amortissements, provisions et pertes sur créances. Cette situation montre que le risque bancaire ne concerne pas seulement le niveau réel du risque, mais également la capacité des institutions à l'identifier, le mesurer et le communiquer correctement (BCC, 2017).

4.2.3. Mode de protection et d'indemnisation des déposants en RDC

La protection des déposants constitue un élément essentiel de la stabilité financière. Elle poursuit un double objectif : limiter les pertes supportées par les déposants en cas de défaillance et réduire le risque qu'une difficulté individuelle se transforme en panique bancaire généralisée (Demirgüç-Kunt, Kane & Laeven, 2015). En RDC, la mise en place d'un mécanisme de garantie des dépôts constitue un chantier engagé depuis plusieurs années. La BCC avait institué dès 2012 un comité de pilotage chargé de travailler à la mise en place d'un mécanisme de protection des dépôts, avec notamment l'appui de la coopération allemande KfW (BCC, 2013-2014). Le rapport de supervision 2015-2016 présentait encore ce dispositif parmi les réformes destinées à renforcer la protection des déposants des établissements de crédit et des institutions de microfinance (BCC, 2016).

Toutefois, la mise en place du mécanisme demeure un enjeu institutionnel. Le Rapport annuel 2024 de la BCC mentionne encore que la nécessité de redynamiser le projet de mise en place du Fonds de Garantie des Dépôts (BCC, 2024). Il convient donc d'éviter de présenter la RDC comme disposant, sur l'ensemble de la période 2015-2025, d'un système de garantie des dépôts pleinement opérationnel et comparable aux dispositifs matures existant dans d'autres juridictions. Le cadre juridique congolais, désormais régi par la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit (qui a abrogé la loi n°0033/2002), encadre le retrait d'agrément, la résolution et la liquidation des établissements défaillants. Cette nouvelle loi renforce les pouvoirs de la Banque Centrale du Congo en matière d'intervention précoce et de résolution bancaire afin d'éviter les liquidations meurtrières.

4.3 Dynamique bancaire en RDC

S'il est une institution qui, au sein des systèmes financiers, change tant au cours du temps qu'à travers les frontières, c'est bien la banque (Jézabel coupey-soubeyran, 2016), tantôt banque de dépôts, tantôt institution de crédit et aussi gestionnaire des moyens de paiement, la firme bancaire est une institution à géométrie variable. L'évolution rapide de ses activités, l'émergence des innovations technologiques et l'intensification des exigences prudentielles imposent au secteur bancaire Congolais une adaptation permanente de mécanismes de surveillance, car la dynamique bancaire influence

directement sur la gestion des risques et par ricochet provoque la panique et la faillite bancaire.

4.3.1. Dépôts bancaires

Les données de la BCC montrent une progression significative des dépôts. Ceux-ci sont passés d'environ 3,72 milliards de dollars en 2015 à 7,97 milliards en 2020, soit une progression de plus de 114 % sur la période. En 2024, les dépôts ont enregistré une hausse annuelle de 22,4 % et atteignent environ 14,73 milliards de dollars à fin décembre. En 2025, ils ont poursuivi leur progression pour atteindre 16,24 milliards de dollars à fin décembre, soit une hausse d'environ 10,2 % sur l'année.

Tableau 1. Évolution des dépôts de la clientèle bancaire en RDC, 2015-2025

Années	Dépôts de la clientèle en M usd	Evolution/observation
2015	3 717,79	point de départ
2016	3 367,73	Repli
2017	3 620,33	Reprise
2018	4 615,44	Progression
2019	6 156,73	Forte progression
2020	7 966,14	29,40%
2021	-	Pas des données annuelles dans la série vérifiée
2023	-	Données annuelles non reprises dans la série vérifiée
2024	≈ 14 733,76	22,40%
2025	16 241,06	10,20%

Source : BCC, Rapport sur la stabilité financière 2019-2020, Rapport annuel 2024 et statistiques monétaires 2025

L'évolution des dépôts traduit donc un approfondissement substantiel de l'intermédiation bancaire. Toutefois, leur niveau ne suffit pas à conclure à une amélioration proportionnelle de la stabilité financière. La composition monétaire des dépôts constitue à cet égard une contrainte majeure. En effet, à fin décembre 2025, les dépôts en devises représentaient encore 87,2 % du total, contre 12,8 % pour les dépôts en monnaie nationale. La dollarisation demeure donc une caractéristique structurelle du système bancaire congolais, même si la part des dépôts en monnaie nationale s'est légèrement renforcée au cours de 2025.

Tableau 2. Structure monétaire des dépôts bancaires en 2025

Périodes	Dépôts Totaux (M USD)	Dépôts en MN (M USD)	Dépôts en devises (M USD)	Part des devises
Déc. 2024	14 733,76	1 272,80	13 460,95	91,36%
Aout 2025	14 541,86	1 450,06	13 091,80	90,03%
Sept.2025	15 182,53	1 628,02	13 554,51	89,28%
Oct. 2025	15 554,48	1 992,06	13 562,42	87,19%
Déc.2025	16 241,06	2 081,56	14 159,51	87,18%

Source : BCC, statistiques monétaires et Note de conjoncture économique, 2025

La dollarisation n'est pas nécessairement un facteur de fragilité en soi. Elle peut, au contraire, réduire le risque de change pour les agents économiques dont les revenus sont libellés en devises. Cependant, lorsqu'elle se combine avec une faible profondeur du marché financier local et une dépendance importante aux ressources en devises, elle accroît les contraintes de gestion de la liquidité et réduit la marge de manœuvre de la politique monétaire. La question centrale devient alors celle de la qualité et de la structure des ressources bancaires, et non leur seul volume.

4.3.2. Portefeuille de crédit bancaire

Entre 2015 et 2020, les crédits bruts à la clientèle sont passés de 2,44 milliards à 3,57 milliards de dollars, soit une progression de 46 %. La BCC observe toutefois un ralentissement en 2020 : après une progression de 18 % en 2019, les prêts à l'économie n'ont augmenté que de 5,3 %, dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Tableau 3. Évolution des crédits bruts à la clientèle, 2015-2025

Années	Crédits bruts (millions USD)	Evolution/observation
2015	2 443,17	Point de départ
2016	2 456,41	Stagnation
2017	1 994,67	Repli
2018	2 869,96	Forte reprise
2019	3 387,61	18,00%
2020	3 568,13	5,30%
2021	-	Données annuelles non reprises dans la série vérifiée
2023	-	Données annuelles non reprises dans la série vérifiée
2024	≈ 8 541	17,30%

2025	10 266,30	20,20%
------	-----------	--------

Source : BCC, Rapport sur la stabilité financière 2019-2020 et notes de conjoncture 2025-2026. La valeur 2024 est obtenue à partir de la valeur 2025 et du taux de croissance communiqué par la BCC

La progression du crédit devient particulièrement importante au cours des dernières années. En 2024, les crédits bancaires ont progressé de 17,3 %, avant d'atteindre 10,27 milliards de dollars à fin décembre 2025, soit une croissance annuelle de 20,2 %. La BCC attribue cette progression notamment à l'augmentation des financements accordés aux PME et à l'administration publique centrale en 2025. Cette expansion doit toutefois être appréciée au regard de la structure du portefeuille. En 2024, 35,4 % des crédits étaient destinés à l'industrie extractive, tandis que les autres services hors administration publique représentaient 27,1 %. Sur le plan géographique, Kinshasa concentrait 47,5 % des crédits, suivie du Haut-Katanga avec 35,7 %, du Lualaba avec 9,6 % et du Nord-Kivu avec 2,6 %.

Cette concentration présente une double dimension. D'une part, elle traduit la capacité du secteur bancaire à accompagner les activités économiques les plus dynamiques, notamment l'industrie minière. D'autre part, elle expose les banques à un risque de concentration, puisque la détérioration de l'activité dans un nombre limité de secteurs ou de provinces peut affecter simultanément plusieurs établissements. La diversification du portefeuille de crédit apparaît dès lors comme un enjeu de stabilité financière autant que comme une orientation stratégique pour les banques.

4.3.3. Fonds propres bancaires

L'expérience de la RDC montre cependant que la quantité de capital ne peut être dissociée de la qualité des actifs. Une banque fortement capitalisée peut néanmoins être fragilisée par une mauvaise gouvernance, une concentration excessive des risques, une mauvaise évaluation des créances ou une dégradation rapide de sa liquidité. La BCC relève d'ailleurs qu'en 2020, malgré le contexte de crise sanitaire, les fonds propres réglementaires et les fonds propres de base ont progressé respectivement de 8,4 % et 8,8 %, alors que le portefeuille de prêts n'augmentait que de 5,3 %. Cette évolution a contribué à maintenir la soutenabilité du crédit et la résilience du secteur durant la crise.

4.3.4. Solvabilité bancaire

La solvabilité désigne la capacité d'un établissement à absorber les pertes tout en demeurant en mesure d'honorer ses engagements. Elle constitue donc un indicateur essentiel de la résistance du secteur aux chocs.

Dans l'ensemble de la période sous étude, le ratio de solvabilité bancaire demeure globalement supérieur au seuil prudentiel, oscillant entre 11,2 % et 18,2 %, avec une moyenne d'environ 14,5 %, ce qui traduit une capacité relativement solide d'absorption des risques. Après des niveaux élevés entre 2005 et 2007, une baisse est observée jusqu'en 2009, dans le contexte de la crise financière internationale, avant un redressement culminant à 18,2 % en 2013. Entre 2014 et 2020, le ratio se stabilise entre 12,2 % et 15,7 %, traduisant un équilibre relatif entre expansion du crédit et renforcement des fonds propres. Enfin, de 2021 à 2025, la solvabilité s'améliore globalement, passant de 13,09 % en 2021 à 16,5 % en 2023, avant de se maintenir autour de 14-15 %.

4.3.5. Liquidité bancaire

La liquidité constitue une dimension particulièrement sensible du système bancaire congolais en raison de sa forte dollarisation. Une banque doit nécessairement répondre aux retraits des déposants, aux règlements interbancaires et à ses engagements de court terme sans devoir céder précipitamment ses actifs à perte.

Il sied de noter que sur l'ensemble de la période, le ratio de liquidité demeure supérieur à 100 %, oscillant entre 112,37 % et 158,01 %, avec une moyenne proche de 130 %, ce qui traduit une capacité globalement confortable des banques à honorer leurs engagements à court terme. Après une progression entre 2005 et 2015, où le ratio atteint son niveau maximal de 158,01 %, une baisse s'observe jusqu'en 2019, à 112,37 %, suggérant une mobilisation accrue des ressources en faveur du financement de l'économie. Cette évolution met toutefois en évidence un paradoxe du système bancaire congolais : une liquidité abondante peut coexister avec une intermédiation du crédit encore limitée, en raison notamment du risque de crédit, de l'asymétrie d'information et de la faible bancarisation. À partir de 2020, le ratio remonte progressivement pour atteindre 133,91 % en 2025, confirmant la persistance d'une marge de liquidité importante et la relative résilience du système bancaire face aux chocs économiques.

La BCC joue, dans ce cadre, un rôle de prêteur en dernier ressort et de régulateur de la liquidité. Son intervention doit néanmoins préserver un équilibre entre deux exigences : éviter qu'une crise temporaire de liquidité ne se transforme en faillite injustifiée et limiter l'aléa moral susceptible d'encourager des comportements excessivement risqués. Le cadre actuel de la BCC prévoit d'ailleurs des mécanismes gradués de redressement et de résolution. En cas de détérioration de la situation d'une banque, des mesures correctrices peuvent être imposées avant la cessation des paiements ; lorsque la situation devient plus grave, la résolution peut conduire à une restructuration du bilan, à une augmentation de capital, à la conversion de certaines dettes ou, le cas échéant, à la dissolution forcée.

Tableau 4. Quelques indicateurs monétaires et bancaires structurants

Indicateurs	2015	2020	2024	2025
Dépôts clientèle (M USD)	3 717,79	7 966,14	14733,76	16 241,06
			≈ 8	
Crédits bruts (M USD)	2 443,17	3 568,13	541	10 266,30
Part des dépôts en devises	2 443,17	-	91,36%	87,18%
croissance annuelle des dépôts	-	29,40%	22,40%	≈ 10,2%
Croissance annuelle des crédits	-	5,30%	17,30%	20,20%

Sources : BCC, Rapport sur la stabilité financière 2019-2020, Rapport annuel 2024 et notes de conjoncture 2025-2026

Entre 2015 et 2025, le secteur bancaire congolais a connu une expansion de l'intermédiation financière, marquée par une forte progression des dépôts et des crédits à l'économie. Cette dynamique demeure toutefois caractérisée par une forte dollarisation, une concentration géographique et sectorielle élevée, notamment autour de Kinshasa, du Haut-Katanga, du Lualaba et de l'industrie extractive, ainsi que par des risques liés à la qualité du crédit et à la gouvernance. Elle s'explique principalement par le renforcement du cadre prudentiel, le dynamisme du secteur minier, la confiance des agents économiques, l'amélioration progressive de la supervision et la présence de groupes bancaires régionaux et internationaux.

3. Discussions des résultats sur la revue de la littérature et nos analyses de la recherche

D'Après notre étude,

H1 les mécanismes de traitement institutionnel sont les suivants pour la BCC en cas d'une faillite Bancaire :

- 1. Le redressement ; dans ce cas les difficultés sont anticipées, corrigées avant la cessation de paiement ;*
- 2. La résolution, où l'Autorité de régulation intervient d'une façon plus intrusive lors que la solvabilité qui doit être supérieur ou égale à 150% pour être bon puis de 100 jusqu'à 150% pour être acceptable se trouve en dessous de 100% ; ou encore quand la pérennité sont menacées ;*
- 3. La liquidation est fait lorsque l'institution en faillite organise la dissolution sous le contrôle de la BCC (loi bancaire n 22/069 du 27 décembre 2022) ; la protection des déposants sont faites par la surveillance micro et macro prudentielle, détection/ suivi des vulnérabilités ; la fourniture de liquidité d'urgence où la BCC répond aux crises de liquidité des institutions solvables ; la résolution bancaire où on assiste à une préservation des fonctions critiques sans aléa moral ; le fonds de garantie des dépôts de 37 millions USD étaient octroyés pour lancer cette structure en 2023, cela permet la protection des déposants et la préservation de la confiance.*

H2, les facteurs explicatifs de la dynamique bancaire dans la période sous étude sont les crédits bruts dont la moyenne est de 3 373 milliards, avec une croissance annuelle de 5,30% en 2020 ; de 17, 30% d'expansion en 2024 et d'une montée de 20,20% en 2025 ; les dépôts de la clientèle d'une moyenne de 5 710,62 milliards reste le deuxième indicateur explicatif de la dynamique bancaire en RDC avec une croissance annuelle des dépôts de 29,40% en 2020 suivi d'une expansion de 22,40% en 2024 et d'un approximatif de 10,2% en 2025 dans un secteur à multiple réforme dont le fond propre de 50 millions usd.

4. Conclusion

L'analyse du secteur bancaire congolais sur la période 2015-2025 montre une expansion significative de l'intermédiation financière, accompagnée d'un renforcement du cadre prudentiel et d'une amélioration globale de la solvabilité, la liquidité, de fond propre. Toutefois, les cas de défaillance, notamment celui de la BIAC, montrent que la stabilité bancaire ne dépend pas uniquement du respect des normes de capital et de liquidité. La gouvernance, la qualité de l'information financière, la gestion du risque de crédit, la concentration des activités et la confiance des déposants demeurent déterminantes.

La dynamique bancaire congolaise présente un double visage : une croissance rapide des dépôts, des crédits mais aussi le fond propre qui est actuellement fixé à 50 millions. La vulnérabilité persistante liées à la forte dollarisation, à la concentration géographique et sectorielle et aux contraintes institutionnelles restent un grand challenge pour l'autorité monétaire congolaise. La stabilité future du secteur dépendra donc moins de l'adoption formelle de nouvelles normes que de leur application effective, du renforcement de la gouvernance et de la supervision, de l'amélioration de la qualité du crédit et de la mise en place d'un mécanisme crédible de protection des déposants.

4. Suggestions et recommandations

Afin de renforcer durablement la stabilité et assurer la croissance dans secteur bancaire congolais, il est recommandé d'opérationnaliser effectivement le Fonds de Garantie des Dépôts, en précisant notamment les dépôts couverts, le niveau d'indemnisation, le financement et les délais de remboursement. La BCC devrait également renforcer une supervision digitalisée et fondée sur les risques ; garantir la divulgation de la comptabilisation des créances pour toutes les institutions financières et des contrôles internes, et réduire progressivement les vulnérabilités liées à la dollarisation.

La diversification du crédit vers les PME dans les coins et recoins du Pays, la création d'un crédit agricole, le niveau de revenu de la population et la stimulation de l'économie grâce aux infrastructures permettraient de limiter la concentration du portefeuille dans les centres villes du Pays, tandis que l'approfondissement de l'inclusion financière favoriserait une intermédiation plus large. Aussi, des mécanismes efficaces de résolution bancaire ; recapitalisation, restructuration, fusion, transfert d'activités ou

liquidation ordonnée ; devraient être renforcés afin de limiter le coût économique et social des faillites et renforceraient la dynamique bancaire dans une discipline la discipline du marché.

REFERENCES

1.1 1. Ouvrages

- DEMIRGÜÇ-KUNT A., KANE E. J. et LAEVEN L., *Deposit Insurance around the World: Issues of Design and Implementation*, Cambridge, MIT Press, 2015.
- COUPPEY-SOUBEYRAN J., *Monnaie, banques, finance*, Paris, éd. Presses Universitaires de France, 2016.
- LAEVEN L. et VALENCIA F., *Systemic Banking Crises Revisited*, Washington, International Monetary Fund, 2018.
- SEN A., *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

1.2 2. Articles

- DIAMOND D. W. et DYBIVIG P. H., « Bank Runs, Deposit Insurance, and Liquidity », dans *Journal of Political Economy* (1983), vol. 91, n°03, pp. 401-419.
- DIAMOND D. W., « Financial Intermediation and Delegated Monitoring », dans *The Review of Economic Studies* (1984), vol. 51, n°03, pp. 393-414.
- DEMIRGÜÇ-KUNT A. et DETRAGIACHE E., « Does Deposit Insurance Increase Banking System Stability? An Empirical Investigation », dans *Journal of Monetary Economics* (2002), vol. 49, n°07, pp. 1373-1406.
- LAEVEN L. et VALENCIA F., « Systemic Banking Crises: A New Database », dans *IMF Working Paper* (2008), n°08/224, pp. 1-78.
- STIGLITZ J. E. et WEISS A., « Credit Rationing in Markets with Imperfect Information », dans *The American Economic Review* (1981), vol. 71, n°03, pp. 393-410.

1.3 3. Mémoires et travaux académiques

- KAMBANA R. et NGONGO MAKELELE G., « Réglementation prudentielle et stabilité du secteur bancaire en République Démocratique du Congo », travail de recherche, 2025.

- NGONGANG D., « Gestion du risque de crédit et rationnement du crédit dans les établissements bancaires », travail de recherche, 2015.

1.4 4. Documents officiels

- **BANQUE CENTRALE DU CONGO (BCC)**, *Rapport sur la supervision des intermédiaires financiers 2015-2016*, Kinshasa, 2016 à 2026.

- **BANQUE CENTRALE DU CONGO (BCC)**, *Rapport sur la stabilité financière 2019-2020*, Kinshasa, 2020 à 2025.

- **BANQUE CENTRALE DU CONGO (BCC)**, *Rapport annuel 2024*, Kinshasa, 2024.

- **BANQUE CENTRALE DU CONGO (BCC)**, *Statistiques monétaires et financières*, Kinshasa, 2025.

- **BANQUE CENTRALE DU CONGO (BCC)**, *Notes de conjoncture économique et financière*, Kinshasa, 2025.

- **BANQUE CENTRALE DU CONGO (BCC)**, *Instruction n°14 relative aux normes prudentielles de gestion applicables aux établissements de crédit*, Kinshasa, BCC.